

Mise en ligne le 09/03/2023

Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Affiché le

ID : 056-200067932-20230309-230309_DEC07-AU



Le Président de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°1 du Conseil communautaire du 28 septembre 2020 portant délégation de compétence au Président de la communauté d'agglomération,

Considérant que Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, est aujourd'hui le troisième pôle universitaire breton après Rennes et Brest, offrant à la fois un enseignement supérieur de qualité et des formations innovantes et performantes

Considérant que Golfe du Morbihan - Vannes agglomération participe au Forum International de la Cybersécurité (FIC), événement de référence en Europe en matière de sécurité et de confiance numérique.

Considérant que la participation de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération au Forum International de la Cybersécurité est subordonnée à une participation financière de l'EPCI

DECIDE

VANNES,

Le 9 mars 2023

OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE AU FIC 2023

Article 1 : Monsieur le Président de l'agglomération décide d'allouer à Bretagne Développement Innovation (BDI) une participation financière de 4 000 € pour la participation financière de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération au Forum International de la Cyber sécurité du 5 au 7 avril 2023 à Lille Grand Palais.

Article 2 : La subvention sera versée à réception de la convention de partenariat signée et dématérialisée par les parties.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera affichée.

Une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Département du Morbihan.

David ROBO
Président